



## COMMUNE DE BREBIÈRES

### Délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2026

#### Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du seize avril deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, Mme BEFVE Jacqueline, M. CARLIER Bernard, M. DUCARNE Philippe, M. DEMOULIN Bertrand, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE Bénédicte, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPREZ Nathalie, M. LOBRY Frédéric, Mme MOLARD Caroline, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme VASSE Océane, M. HAY Alexandre, Mme ALIEMART Stellina.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BODNIEFSKI Marina

**Membres en exercice : 29**  
**Quorum : 15**

**Présents : 29**  
**Votants : 29**

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

##### 4.4 COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

###### d. Commissions communales

###### Création et désignation des membres

**VU** les élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

**VU** le règlement intérieur, adopté par la délibération n° DCM-2026-17 du conseil municipal en date du 22 avril 2026,

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les commissions municipales instruisent les affaires qui leur sont soumises par le maire et en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités; elles émettent des avis car elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel. Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.

Monsieur le Maire propose :

- de créer quatre commissions communales :
  - Commission travaux et sécurité,
  - Commission finances et relations avec les commerçants,
  - Commission fêtes, cérémonies et sports,
  - Commission jeunesse et scolaire.
- que chaque commission soit composée de cinq membres.

Ces propositions sont mises aux voix,

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Le conseil municipal adopte la liste des commissions communales suivantes :

- 1- Commission travaux et sécurité
- 2- Commission finances et relations avec les commerçants
- 3- Commission fêtes, cérémonies et sports
- 4- Commission jeunesse et scolaire

### **Article 2 :**

Les commissions communales comportent cinq membres.

### **Article 3 :**

Le vote des noms des membres des quatre commissions se fera sur un même bulletin.

Il est alors procédé aux opérations de vote, à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 29

- Liste « Brebières ! » : 29 voix

### **Article 4 :**

Monsieur le Maire désigne au sein des commissions suivantes :

#### 1- Commission travaux et sécurité

- Pierre HERBAUT
- René GOUBET
- Grégory DEPREZ
- David DANIELEWSKI
- Olivier LOGEON

#### 2- Commission finances et relations avec les commerçants

- Karine DOUVRAIN
- Pierre HERBAUT
- Alexandre HAY
- Corentin TRIPLET
- Frédéric LOBRY

3- Commission fêtes, cérémonies et sports

- Bruno HANNEDOUCHE
- René GOUBET
- Philippe DUCARNE
- Bertrand DEMOULIN
- Nathalie DEPREZ

4- Commission jeunesse et scolaire


- Marina BODNIEFSKI
- Céline BREMARD
- Caroline DEMABRE
- Mickaël DEGELDER
- Stellina ALIEMART

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,**  
**Maire.**

**Marina BODNIEFSKI,**  
**Secrétaire de séance.**

Publiée le 30/4/2026  
Affichée le 30/4/2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le   
ID : 062-216201731-20260422-DCM202627-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>